Paracétamol: son générique sera t il automatique en France?

Compte Test - 2013-12-16 16:16:00 - Vu sur pharmacie.ma

Dans une première, l'agence nationale du médicament (ANSM) étudie la possibilité d'une substitution systématique du Doliprane par son générique. Cette dernière a en effet annoncé qu'une procédure avait été lancée dans ce sens.

Plus précisément, l'agence a lancé une instruction quant à la possibilité d'inscrire certaines formes de médicaments à base de paracétamol dans le répertoire des génériques. Ce répertoire recense l'ensemble des génériques et des princeps auxquels les pharmaciens ont le droit de les substituer. Actuellement, les médicaments à base de paracétamol existent déjà sous forme générique. Mais ils ne sont pas inscrits dans ce répertoire de l'ANSM.

Si le générique du paracétamol est inscrit dans cette liste, cela signifie que les pharmaciens délivreront automatiquement un médicament générique lors de la présentation d'une ordonnance mentionnant du paracétamol. Seule exception: la mention "non substituable" inscrite sur l'ordonnance par le médecin. Une mesure qui aurait de quoi frustrer certains patients réticents au générique, qui font déjà face au "tiers payant contre générique".

Généralisé en juin 2012, ce dispositif consiste à contraindre les patients refusant de se faire délivrer des génériques en pharmacie à avancer la part remboursée par l'Assurance maladie (tiers payant). Mais pour que cette inscription au répertoire soit effective, l'ANSM doit rendre un avis à l'issue de l'instruction qu'elle a lancée. Cet avis doit ensuite être publié au Journal Officiel (JO). Mais seules les boîtes jaunes seront concernées, soit les formes "sèches" de 500 et 1000 mg.

Ainsi, les sirops ou suppositoires pour bébés et pour enfants ne seront pas substituables. Le paracétamol est la molécule la plus vendue en France, avec environ 500 millions de boîtes en 2012. Reste à savoir comment cette nouvelle sera reçue par les patients.